

SOCIÉTÉ DES TEXTES FRANÇAIS MODERNES

---

MATHURIN RÉGNIER

---

OEUVRES  
COMPLÈTES

*Édition critique*

PUBLIÉE PAR

GABRIEL RAIBAUD



PARIS

LIBRAIRIE MARCEL DIDIER

4, RUE DE LA SORBONNE, 4

—  
1958

*Publié avec le concours du C. N. R. S.*

SOCIÉTÉ DES TEXTES FRANÇAIS MODERNES

---

MATHURIN RÉGNIER

---

OEUVRES  
COMPLÈTES

*Édition critique*

PUBLIÉE PAR

**GABRIEL RAIBAUD**



PARIS  
LIBRAIRIE MARCEL DIDIER  
4, RUE DE LA SORBONNE, 4

---

1958

*Il a été tiré de cet ouvrage  
60 exemplaires sur vergé des Papeteries d'Arches  
numérotés de 1 à 60, tous nominatifs,  
qui constituent l'édition de luxe.*

# OEUVRES COMPLÈTES

## INTRODUCTION

Les Satires ont été souvent rééditées<sup>1</sup> ; aucune impression n'a échappé aux deux écueils qui semblent inséparables de ce petit livre, les fautes typographiques et les pièces dépourvues d'authenticité.

Ces défauts se retrouvent dans les deux grandes éditions de notre époque, celle de E. Courbet<sup>2</sup> et celle de J. Plattard<sup>3</sup>. Ces deux ouvrages s'opposent par leur méthode : Courbet a calqué son texte pour chaque pièce sur l'édition originale, en conservant (sauf quelques heureuses corrections) ses négligences et ses bévues. Plattard a pensé que la deuxième édition des Satires offrait, pour les dix premières pièces, un texte meilleur que l'édition princeps, ce qui dans l'ensemble est une erreur<sup>4</sup>.

Quant aux pièces apocryphes, ces deux éditeurs n'ont pas proposé de solution entièrement satisfaisante.

A vrai dire les problèmes soulevés par une édition critique exigent une double mise au point préalable, celle de la biographie du poète, embrouillée de légendes, et celle de sa

---

1. Cf. la Bibliographie de M. Régnier par H. CHERRIER, Paris 1884, in-8°, complétée par des notes bibliographiques sur M. R., *Bulletin du Bibliophile*, 1908, et une rectification que j'ai donnée, *ibid.*, décembre 1931, p. 540.

2. Ernest COURBET, *Œuvres complètes de M. Régnier*, accompagnées d'une notice biographique et bibliographique, de variantes, de notes, d'un glossaire et d'un index. Paris, Alphonse Lemerre, 1875, in-8°.

3. Jean PLATTARD, *Œuvres complètes de M. Régnier*, éditions Fernand Roches, Paris, 1930, in-8°.

4. Cf. mon compte rendu de cette édition dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, juillet-septembre 1931, pp. 448 à 452.

langue, à la fois savante et familière, parfois à dessein chargée des idiotismes de la cour et de la ville ; parfois tout imprégnée de souvenirs des maîtres.

Lorsqu'on hésite entre deux leçons, un contemporain, ou Ronsard, apporte souvent la solution ; en revanche, lorsqu'un vers paraît si obscur qu'on est tenté de le corriger, il arrive qu'un exemple du temps ou du siècle précédent permette de justifier le texte original.

D'où la nécessité de cette confrontation qu'on trouvera dans les notes <sup>1</sup> et un tableau des imitations et ressemblances.

Une révision de la biographie de Régnier, appuyée sur une critique plus serrée des documents déjà connus, apportera, nous l'espérons, plus de clarté dans les problèmes posés par l'œuvre.

## I. — LA VIE DE RÉGNIER ET L'HISTOIRE DE SON ŒUVRE.

Après avoir épousé <sup>2</sup> la sœur de Philippe Desportes, secrétaire de la chancellerie du duc d'Anjou et, à 27 ans, déjà grand poète, Jacques Régnier eut naturellement pour son fils premier né une ambition plus haute que l'honneur d'être un jour échevin de la ville de Chartres, titre auquel il aspirait lui-même <sup>3</sup> ; il le fit tonsurer et l'envoya au collège. Le jeune clerc apprit assez de latin pour devenir par la suite bon traducteur d'Ovide et d'Horace ; il n'eut pas le temps d'approfondir le grec, et plus tard seulement il songea à s'y remettre <sup>4</sup>. Bientôt son oncle, devenu personnage influent,

1. Pour ne pas alourdir le commentaire, nous avons groupé dans un petit lexique les mots vieillis dont le sens ne demande pas d'explication particulière.

2. Le 25 janvier 1573 ; Mathurin naquit le 21 décembre de la même année à Chartres.

3. Il fut échevin en 1589 ; son père Nicolas, honorable marchand, l'avait été en 1552 en même temps que Philippe Desportes, « chaussetier », père du poète.

4. En 1594, où ses rapports avec le professeur (et principal de collège) Jean Sursin sont attestés par un quatrain placé, parmi d'autres éloges, en tête de la grammaire grecque de cet helléniste, publiée en 1595. Cf. aussi le début de la Sat. III.

abbé de Tiron et conseiller intime de Henri III, se chargea de sa fortune.

En 1587, comme il négociait avec le Cardinal de Joyeuse l'échange de l'abbaye d'Aurillac, trop lointaine, contre celle des Vaux de Cernay, en vallée de Chevreuse, il demanda au jeune prélat, nommé protecteur des affaires du roi en cour de Rome, d'emmener son neveu à titre de page.

Avec l'imposant cortège de son nouveau maître, Régnier arriva tout content en la Ville Éternelle ; mais sa joie fut de courte durée ; par suite des événements politiques, le cardinal accumula bientôt soucis et difficultés : les victoires du Béarnais, l'hostilité du pape, les menaces de ceux qui « voulaient lui oster la protection »<sup>1</sup>, les fanfaronnades du comte de Bouchage, son frère, qui compromettaient la situation morale et matérielle de cette famille naguère puissante, tout concourait à rendre peu agréable le séjour auprès d'un personnage du reste serviable et bon. D'autre part les deux entreprises que l'infatigable prélat voulait mener à bien, malgré les obstacles, l'abjuration de Henri IV et la dissolution du mariage avec Marguerite de Valois, l'obligeaient à faire de nombreux voyages entre Rome et Paris, dans des conditions pénibles. Il n'est donc pas étonnant que Régnier ait songé à quitter ce service, après dix ans d'une vie d'aventures qui ne convenait pas à son amour de la tranquillité, ni peut-être à sa santé : à 30 ans, il se plaint d'être « tout vieux ». (*Stances*. Quand sur moy...).

Cependant au cours des congés que lui donnait le cardinal, Régnier trouvait une consolation dans l'affection de son oncle, toujours prêt à rendre service aux siens<sup>2</sup>. Il nous dit plaisamment dans la Satire II, comment il reçut à Vanves, à la

---

1. Les infortunes de Joyeuse sont racontées tout au long dans les *Lettres du Cardinal d'Ossat au Roy et à M. de Villeroy*, Paris, Boillerot, 1627 ; en particulier pp. III, 130, 407.

2. Rentré en possession de tous ses biens, malgré sa « trahison », il aida les Régnier, chargés de famille, en leur confiant la gestion d'une partie de ses abbayes ; il réussit même à faire attribuer à Abdenago de La Palme, que Marie, sœur de Mathurin, venait d'épouser, la charge de *commissaire général de la marine du Ponent*, enlevée par représailles à Thibault de Béviliers, son frère. (Registre du Conseil d'État pour l'année 1594.)

maison des champs de Desportes, son initiation poétique ; cette initiation fut plus sérieuse qu'il ne le laisse croire ; il profita des leçons de l'érudit abbé et aussi de sa bibliothèque, où à côté des anciens textes se trouvaient les chefs-d'œuvre de la Pléiade, et les ouvrages que les contemporains envoyaient en hommage<sup>1</sup> au maître, proclamé successeur de Ronsard.

Desportes dut se rendre compte qu'il ne ferait pas de son neveu un prince de l'Église et que, détourné des vastes ambitions par le « sort cuisant » du cardinal son maître, le jeune secrétaire aspirait plutôt à un « simple bénéfice » à l'abri des hasards. Introduire Régnier à la cour fut dès lors la préoccupation de l'ancien chantre des amours royales. Or, en 1596, au moment où l'étoile de Joyeuse pâlisait, une invitation était faite à Desportes de collaborer à une importante « affaire de cœur » : le marquis de Cœuvres, frère de Gabrielle d'Estrées, recrutait de bonnes plumes pour le service de la favorite. Mais l'abbé de Bon-port, Tiron et autres lieux, avait abandonné la poésie profane et se consacrait à la traduction des Psaumes ; à sa place il délégua Régnier. C'est ainsi que de 1596 à 1598, pendant un congé, après s'être assuré l'appui du comte de Caramain<sup>2</sup> et avoir conclu un marché avec le marquis de Cœuvres<sup>3</sup>, notre satirique, devenu élégiaque, collabora, en compagnie de Vauquelin des Yveteaux, Laugier de Porchères, Rapin, aux galants assauts poétiques que la mort de Gabrielle allaient brusquement interrompre<sup>4</sup>.

1. C'est en parcourant un de ces écrits que Régnier trouva un jour cette métaphore bizarre « Je bride ici mon Apollon » qu'il ridiculisa dans un quatrain écrit en marge du texte : « Faut avoir le cerveau bien vide... »

2. Adrien de Monluc (1568-1646), comte de Caramain, appelé à la cour Cramail par déformation de son nom, fut un bel esprit qui brilla dans les cercles littéraires de Toulouse avant de devenir un des intendants des plaisirs royaux. Régnier lui adressa, au cours de l'hiver 1597-1598, la satire II en plaquette anonyme.

3. Pour vaincre sa répugnance à s'engager à la cour, Régnier laisse entendre que la promesse d'un bénéfice ne serait pas inutile (Satire III).

4. Des Élégies composées à cette occasion, l'une a été publiée en 1613, une autre a été retrouvée par les Elzévir (Él. I et V) ;

Décidé à quitter le cardinal, Régnier fit pourtant encore avec lui le voyage de 1603-1604 ; sa présence en la cité papale en ce temps-là est attestée par la Satire VI, écrite « au pied du Palatin » et adressée à Philippe de Béthune, frère cadet de Sully et ambassadeur de sa Majesté à Rome. À partir de 1605, la correspondance de Du Perron nous apprend que le sieur de Courbat est chargé, auprès de Joyeuse, de l'emploi de secrétaire que tenait auparavant notre poète<sup>1</sup>.

Devenu désormais Parisien, Mathurin multiplie les visites à son oncle, en sa maison de ville, près du Palais, ou à Vanves ; il rencontre là, pleins d'admiration pour le docte abbé, qui se consacre à ses traductions d'Aristote et à la réédition de ses Psaumes, une foule d'hommes de lettres et de notables ; parfois le roi lui-même se fait traiter par ce conseiller de son Conseil d'État, auquel il destine le préceptorat du dauphin, et le royal enfant vient faire visite à son futur maître. Il est impossible de supposer, avec J. Vianey, que notre satirique, chaperonné par un aussi important personnage, ait été « rejeté de la bonne société. »

Dans les quelques mois qui précèdent la mort de son illustre parent (6 octobre 1606), Régnier multiplie les œuvres qui peuvent lui assurer à la cour et à la ville la modeste notoriété à laquelle il aspire<sup>2</sup>.

Grâce aux indications données par les textes, on peut placer vers cette époque la composition des Satires IV à IX (à l'exception de la Satire VI qui n'est pas à son rang chronologique) et du Discours au roi.

La Satire IV à Motin est datée par deux allusions, l'une aux « sauvages lois » que Malherbe, arrivant à Paris, prétend

les élégies II et IV ont l'air de lettres d'excuses composées également pour un grand personnage ; l'élégie III est un billet. Toutes ces pièces ont une grande ressemblance avec celles que Vauquelin des Yveteaux fit au même moment pour le même service ; elles s'inspirent les unes et les autres d'Ovide et des élégies de Desportes.

1. Cf. *Ambassades... du Cardinal du Perron*, Paris, Estienne, 1623, p. 104 et 669.

2. Cf. Sat. III, 184 : « Et ne prétens avoir autre chose sinon Qu'un simple benefice et quelque peu de nom. »

imposer à la poésie, l'autre à Frédégonde, intrigante mêlée sans doute au complot des Enragés et peut-être responsable des malheurs de Charles de Valois, arrêté en novembre 1604<sup>1</sup>.

La Satire V, adressée à Jean Bertaut, premier aumônier de la reine, au moment où il entre en possession de l'évêché de Sées (1606), félicite ce grand poète, vieil ami de Desportes, du succès de la deuxième édition de ses œuvres, parue en 1605. La Satire VIII, qui a comme dédicataire Charles de Beaumanoir de Lavardin, abbé de Beaulieu, appelé à l'évêché du Mans en 1601, à l'âge de 15 ans, fait mention de l'achèvement du Pont Neuf (février 1606) et d'un édit « dont on parle » sur les clinquants (promulgué en novembre 1606). Dans la Satire VII, il est question d'un mélancolique au teint blême, violent et sarcastique, dont les amis sont plus maltraités que ses ennemis ; ce pourrait bien être Malherbe à son arrivée à Paris (août 1605), alors qu'il ne s'était pas encore assoupli aux façons de la cour ; Régnier au contraire (et il tient de le dire à son correspondant, le marquis de Cœuvres, habile pilote en cette mer orageuse) a compris qu'il faut suivre « l'exemple du maître » et que tant que le roi se mêlera de galanterie, on ne s'en pourra « dédire »<sup>2</sup>.

Le Discours a été présenté au roi avant la brouille « du potage », c'est-à-dire quelques mois après l'arrivée de Malherbe, sans doute quand Henri IV revint du Limousin (fin 1605). Les deux poètes sont invités à entrer au Cabinet royal ; le roi leur demande s'ils apportent quelque chose ; alors se produit l'incident raconté par Racan : « Malherbe avait aversion contre les fictions poétiques, et en lisant une élégie de Régnier à Henry le Grand qui commence :

Il estoit presque jour et le ciel souriant... et où il feint

1. Motin appartenait à ce jeune « prince », bâtard de Valois. Il a « glosé les humeurs » de Frédégonde, peut-être maîtresse évincée du prince, avec une grande âpreté vengeresse. Cf. Cab. sat. I, 98 ; II, 216.

2. C'est ce que constatera avec une certaine amertume Malherbe lui-même (lettre à Peiresc d'avril 1608).

que la France s'enlève en l'air pour parler à Jupiter<sup>1</sup> et se plaindre du miserable estat où elle estoit pendant la Ligue, il demandoit à Régnier en quel temps cela estoit arrivé et disoit qu'il avoit toujours demeuré en France depuis cinquante ans et qu'il ne s'estoit point aperçu qu'elle se fût enlevée hors de sa place<sup>2</sup>. »

Malherbe étant né en 1555, il a juste cinquante ans en 1605 ; datant aussi la pièce, les vers 151 à 194 se font l'écho d'une « polémique de presse »<sup>3</sup> qui s'était engagée en 1604 sur l'attitude qu'il fallait adopter à l'égard de l'Espagne : le livre du *Soldat français* préconisait une hostilité ouverte ; le roi qui avait lu avec intérêt cet opuscule, mais ne partageait pas les avis qu'il contient, inspira deux réponses au *Soldat français*, signées « maistre Guillaume » et « le Roy », où est recommandée une politique de paix ; si les Français veulent combattre, qu'ils aillent croiser les Turcs. Rien ne prouve donc que ce poème ait été écrit après 1606, comme le croit F. Brunot<sup>4</sup> ; Régnier d'ailleurs n'aurait pas manqué d'ajouter alors à la liste des victoires, comme l'ont fait tous les poètes de cour, la prise de Sedan.

La Satire IX clôt cette féconde période. Elle fut écrite au cours de l'année 1606 avant la mort de Desportes. Le poète prend à témoin Nicolas Rapin, l'ami des Anciens et de la tradition, de l'offense faite par Malherbe à Desportes<sup>5</sup> et par contre-coup à tous ceux qui avaient conservé

1. Dans le Discours de Régnier, la France ne s'adresse pas à Jupiter, mais harangue les mutins ; Racan fait une confusion avec les Trophées du Roy de J. Godard (édit. de 1594) p. 3 :

France triste en son ame et palle en son visage  
Pour trouver Jupiter monta dedans les cieux.

2. RACAN, *Œuvres complètes*, Tenant de Latour I, p. 264.

3. Cf. J. MATHOREZ. *A propos d'une campagne de presse contre l'Espagne*, *Bulletin du Bibliophile*, 1913, pp. 313 et suiv.

4. F. BRUNOT. *La Doctrine de Malherbe*, p. 527, note 1.

5. L'« affaire du potage » a été aussi racontée par RACAN (*ibid.*, II, 261) : Régnier et Malherbe vont dîner ensemble chez Desportes ; on avait déjà servi les potages ; mais Desportes veut offrir à son hôte un exemplaire de sa dernière édition des Psaumes. « Comme il se mit en devoir de monter en sa chambre pour l'aller quérir, M. de Malherbe lui dit qu'il les avoit déjà vus, que cela ne valoit

sinon les principes, tout au moins l'admiration, de la Pléiade.

Après la mort de Desportes, à défaut de documents précis, on a émis sur la biographie de notre poète diverses hypothèses qui souvent manquent de vraisemblance.

On a admis<sup>1</sup> que Malherbe et Régnier s'étaient réconciliés ; rien ne le prouve. Si le Normand n'a pas répondu aux critiques de la Satire IX, ce n'est pas pour faire la paix, c'est parce qu'il a pour principe de juger ses adversaires indignes d'une réponse<sup>2</sup> ; Régnier essaie en vain par la Satire X (XII en 1609) de le provoquer à un duel de plume, prenant cette fois pour témoin du combat proposé Fréminet, peintre du roi, admirateur de Michel-Ange, capable de comprendre qu'on défende la verve échevelée contre une Muse trop bien peignée. La Satire I, prologue écrit au moment où l'édition de 1608 paraît<sup>3</sup>, reprend contre Malherbe la théorie de la fureur poétique ; Motin dans une Ode liminaire à cette édition, fait une allusion à la victoire de son ami « aigle puissant » contre les « insolents faiseurs de rymes ». Malgré une collaboration commune au service des amours royales en 1609, on n'aperçoit aucun signe de réconciliation ; la Satire XI (X en 1609) commence par une critique des lourdauds qui sont tout fiers de leurs boutades intempestives, des aristarques qui n'ont ni le sens de la mesure ni de l'à-propos ; elle s'en prend plus loin aux nouveaux docteurs (v. 129, 312 et suiv.) « qui d'estoc et de taille estrillent les autheurs », défendent la grammaire, et le langage poli, amoureux de bons potages, et sûrs de l'immortalité. En 1610, Malherbe parle dans ses Lettres des « devises » des Arcs de l'Entrée de la Reine sans nommer leur auteur, qu'il connaissait bien ; il ne mentionna pas non plus la mort du satirique. Les ponts avaient été définitivement coupés.

---

pas qu'il prit la peine de remonter et que son potage valoit mieux que ses Pseaumes ».

1. J. VIANEY, *Mathurin Régnier*, p. 169 ; F. BRUNOT, *Doctrine*, p. 527.

2. Cf. *Œuvres complètes*, éd. LALANNE, Notice, I, XLVIII.

3. La satire X à Fréminet a été également écrite au moment où le poète « s'expose au vulgaire », c. à d. à l'impression.

Une autre légende, assez accréditée, veut que Régnier aurait été lésé par le testament de son oncle et aurait dès lors traîné sa misère dans les cabarets. En fait, parmi les biens de Desportes, tous n'étaient pas héréditaires ; il pouvait disposer de ses maisons, de la ferme du sel de Pont de l'Arche, mais non du revenu des abbayes ; son testament nous montre qu'il a essayé de satisfaire ses divers héritiers de la façon la plus équitable possible, et s'il n'a rien donné à son neveu, c'est qu'il avait accordé à sa sœur, Simonne Régnier « décharge de toutes les dettes et paiements en cours » pour le « maniment » qu'elle a eu de son bien jusqu'à son décès. Quant aux abbayes, elles redevenaient disponibles à la mort du bénéficiaire ; celles de Desportes, décédé le 6 octobre, étaient déjà données le 10 ; Henri IV avait en effet sous la main celui qu'il voulait favoriser, le fils d'Henriette d'Entragues Henri de Bourbon, « monsieur de Verneuil » ; en comblant le jeune prince, il s'agissait d'effacer le souvenir d'une brouille récente avec la mère ; mais Régnier ne fut pas oublié : le roi avait promis de lui faire du bien, et le marquis de Cœuvres veillait à ce que le roi tint ses promesses. Le satirique eut donc une pension de cinq mille livres de rente sur l'abbaye des Vaux de Cernay<sup>1</sup>. Cette somme était trois fois supérieure à celle que Malherbe reçut plus tard de Marie de Médicis ; notre poète en remercia chaleureusement le roi dans l'*Épître liminaire de 1608*, et il cessa dès lors de se plaindre de sa pauvreté.

On a supposé aussi qu'après la mort de Desportes, l'ami de Motin se serait laissé entraîner vers cette bohème des lettres, décrite sous un aspect si peu reluisant dans la Satire II, et aurait fait partie d'un cénacle « satyrique<sup>2</sup> » tenant ses réunions dans les tavernes. Si trois satires de Régnier ont quelques rapports avec les œuvres de divers poètes « gail-

1. Cf. TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiette de Ph. Desportes* ; d'autres biographes ont parlé d'une pension de deux mille livres sur une abbaye en ruines en se référant à un poème manifestement apocryphe, l'*épître en coq à l'âne*.

2. L'expression est de Courbet, mais c'est Brossette qui inventa l'amitié de Régnier pour Berthelot et Sigogne.

lards » du temps, on ne peut conclure à une collaboration. Les « Satyres » des recueils libres (cette orthographe a été pertinemment conservée par Fernand Fleuret<sup>1</sup> pour distinguer ces œuvres des Satires littéraires imitées de l'antiquité), se rattachent aux sottés chansons et sottés ballades du Moyen Age, aux *Capitoli* italiens, à certains hendécasyllabes et épigrammes des Latins ; ce sont souvent des médisances, des pamphlets, des « pasquins » au service de haines et de vengeances ; si Motin a usé de ce genre d'écrire, c'est incidemment et pour assouvir ses colères ; par ailleurs il a le goût d'une poésie savante<sup>2</sup> et relevée, le culte de l'art ; il n'a pu entraîner Régnier à la Pomme de Pin. Berthelot, dont on a voulu faire un autre comparse, n'eut aucuns rapports avec notre poète si ce n'est une dispute mémorable, racontée à la fois par la victime et un témoin<sup>3</sup>. Quant à Sigogne, compromis dans le complot des Entragues, il partait en exil au moment où Régnier arrivait à Paris, en 1605 ; après la réconciliation du roi et de la favorite, il fut nommé gouverneur de Dieppe et on ne le vit plus que par intermittences à la cour. Dans le *combat* de Régnier et Berthelot qu'il décrit, il se montre particulièrement agressif à l'égard de ce rival trop « avancé » ; il lui reproche sa pension imméritée, son arrogance, son élégance, et surtout sa servilité à l'égard des « sept péchés » c'est-à-dire, du marquis de Cœuvres et de ses volages sœurs<sup>4</sup>. Enfin Sigogne, grand seigneur, détestait les tavernes<sup>5</sup>.

Parmi les Satires berniques de Régnier, il faut considérer que la première, traduite de Mauro (Sat. VI), procède du désir d'accueillir à Rome l'ambassadeur de France par une pièce de couleur locale ; quant à celles imitées de Caporali (Sat. XI) et de Berni (Sat. XII), elles sont une conces-

1. *Satires du XVI<sup>e</sup> siècle*, Tome I, préface xi, xiv.

2. Le roi lui demanda de traduire le poème latin des *Dauphins* du Père Vital Théron (BALZAC, *Lettres*, XXII, v).

3. Cf. BERTHELOT, *l'Éloignement de la Cour* (Œuvres sat., Fleuret, 29), et SIGOGNE, *le Combat de Régnier et Berthelot* (Œuvres, *id.* 30).

4. Cf. TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiette de Henri IV*, Monmerqué, 79.

5. Cf. *Gausserie* dans Sigogne, Fleuret, 75.

sion passagère au goût du jour ; privées de dédicaces, elles sont dédiées en fait au peuple de Paris <sup>1</sup>.

Après avoir traîné Régnier à la Pomme de Pin, on l'a accusé d'avoir eu des relations suspectes avec des personnages d'un plus haut rang, mais de mœurs douteuses, en particulier le marquis de Cœuvres et l'évêque Hurault de Cheverny.

Pour juger le marquis de Cœuvres, il faut le replacer dans le milieu où il a vécu ; il était entendu que le roi avait besoin de délassements <sup>2</sup>, et par suite d'intendants de ses plaisirs ; et de Cœuvres fut très officiellement (avec Caramain et quelques autres) conseiller des amours royales ; il a à sa disposition une équipe de poètes qui n'attendent qu'un mot d'ordre pour se rendre utiles ; on lui fait gloire d'avoir naguère aidé le Vert Galand à conquérir Gabrielle : en 1607, le *Parnasse* qui contient les poèmes écrits « pour le roi à Mme la duchesse [de Beaufort] », lui est dédié. En 1609, une nouvelle occasion de servir se présentant <sup>3</sup>, nul n'est choqué de voir ce descendant d'une grande famille <sup>4</sup> préparer un plan de bataille pour reconquérir la princesse de Condé, enlevée au roi par son propre mari. Si le Béarnais envoie quérir Malherbe exprès par un garçon de chambre pour l'entretenir « de sa galanterie » <sup>5</sup>, il charge Cœuvres et Caramain (Cramail) des détails de l'opération ; les poètes, mobilisés, entrent immédiatement en action : Malherbe

1. Peut-être aussi au goût secret de certains grands personnages ; la reine elle-même s'intéressait aux pièces « gaillardes » et lut probablement sans déplaisir l'adaptation française des *Capitoli* de Caporali, qui avant de devenir le secrétaire du cardinal Aquaviva, vice-protecteur des affaires de France à Rome, avait vécu à la cour des Médicis.

2. Cf. *Satyre Ménippée*, Harangue de Pithou, Labitte, p. 222.

3. En un an, de janvier 1608 à janvier 1609, Henri IV avait changé cinq fois de maîtresse. Et de ces « bluettes » sortit un grand feu, la passion pour Charlotte de Montmorency. C'est alors que Régnier dédia à François Pavie de Fourquevaux, gentilhomme de la maison de la reine Marguerite, une satire qui a fait — plus tard — scandale, sur les plaisirs du change (Sat. XVI).

4. Son aïeul, Jean d'Estrées, fut un des grands capitaines de Brantôme.

5. Cf. une lettre de Malherbe citée par M. R. Fromilhague, *Vie de Malherbe*, p. 228.

chante un retour éphémère d'*Oranthe* à Fontainebleau, puis un nouvel enlèvement (Alcandre plaint la captivité de sa maîtresse) ; au même moment, Régnier compose une Plainte (« En quel obscur séjour »...) ; le 29 novembre, Cœuvres et Cramail sont de nouveau convoqués en conseil privé<sup>1</sup> ; la princesse est à Bruxelles. De Cœuvres est envoyé en ambassade (janvier 1610), emportant avec lui les lettres du roi et les vers des poètes ; parmi ces vers est l'Ode de Régnier « Jamais ne pourrai-je bannir... » ; les Stances de Malherbe « Que n'êtes-vous lassées... » viennent bientôt en renfort. N'ayant pas réussi dans ses négociations, Cœuvres demande enfin « congé au roi de se retirer » (25 mars 1610).

La mort de Henri IV ne diminua pas la considération à la cour de ce curieux personnage ; s'il ne put empêcher la disgrâce de Vauquelin des Yveteaux, un de ses protégés, à qui on enleva le préceptorat du dauphin en 1611, il protesta contre « la jalousie qu'on avait eue d'un homme de savoir et de mérite. »<sup>2</sup> Il allait bientôt obtenir la dignité de lieutenant des chevaux légers de la reine (24 novembre 1613). Dans le conflit qui opposa Sully et Villeroy, les deux conseillers du feu roi, le marquis prit parti contre celui qui le « désobligeait en toutes occasions » et par ailleurs était devenu « insupportable à tout le monde »<sup>3</sup>. La disgrâce de Sully donna lieu à Régnier de flatter la rancune de son protecteur, tout en rendant hommage à Villeroy, ancien patron de son oncle, à qui les poètes, à l'occasion de cette querelle, adressèrent le compliment d'avoir « pendant dix lustres » conduit la nef de France<sup>4</sup>. C'est au début de l'année 1613, au moment où le jeune roi faisait un deuxième édit contre les brelans, que fut écrite la Satire XIV, destinée à Villeroy et inachevée, d'où l'absence de dédicace<sup>5</sup> ;

1. BASSOMPIERRE, *Mémoires*, Didot, 67.

2. *Mémoires* du Maréchal d'Estrées, Didot, 387.

3. *Ibid.*, 380 ; il ajoute : « Il était malaisé que M. de Villeroy et lui pussent demeurer ensemble. »

4. Cf. en particulier RACAN, *Poème à M. de Pisieux*, L. Arnould, Textes franç. mod., I, 59.

5. Cf. J. SCHÉRER. *Les Satires posthumes de M. Régnier*, Revue d'Hist. littér., avril-juin 1947.

Cœuvres ne la lut sans doute pas ; il allait bientôt oublier ses premiers protégés, ayant devant lui une longue carrière d'honneurs ; dans ses mémoires, il a passé sous silence son rôle à la cour d'Henri IV.

Philippe Hurault de Cheverny (ou Chiverny) était le fils d'un grand personnage, ancien chancelier de France, ami de Ronsard et de Desportes. Nicolas de Thou, évêque de Chartres, qui avait instruit le roi dans sa nouvelle religion, accorda à son neveu le jeune Philippe un avancement trop rapide pour échapper à l'envie : né en 1579, il était abbé commendataire de Royaumont en 1594, avant même d'avoir quitté le Collège de Navarre ; aumônier de la reine Marie de Médicis, nommé à l'évêché de Chartres en 1598 ; consacré en août 1608, à la mort de son oncle. La jalousie multiplia les médisances ; mais le jeune prélat avait un refuge délicieux contre les tracas de son diocèse, l'abbaye de Royaumont. C'est là que Régnier, chanoine de Chartres depuis le 3 juillet 1609, allait retrouver parfois ses joyeux confrères<sup>1</sup>. Parmi les commensaux de Philippe Hurault, outre les chanoines, on pouvait rencontrer d'anciens amis de Desportes, Cl. Billard, l'auteur de tragédies, les Sainte-Marthe, le père, Scévole, poète latin, les fils, auteurs de la *Gallia christiana*, Baif, le fils du poète. D'autres habitués de Royaumont sont des parents de Philippe Hurault, Jacques Auguste de Thou, auteur d'une Histoire de son temps écrite en latin, les Dupuy, apparentés aux de Thou par leur mère, Claude Sanguin ; et Nicolas Sanguin, Sieur de Tréon, prévôt des marchands.

Tous ces personnages sont d'honorable compagnie et fidèles aux traditions de l'humanisme et de la Pléiade. Auprès de Jacques de Thou, Régnier a rencontré autrefois à Venise, un des fils de Nicolas Rapin ; l'aîné des Dupuy, chartreux, faisait partie de l'escorte du cardinal de Joyeuse ; les deux

---

1. Des épîtres anonymes, dues à la plume facile d'un chanoine qui signe « Jean le Sot » ou Jehan du Pont Alais, nous donnent des précisions sur ces réunions ; ces vers, faussement, attribués à Régnier ont été joints à l'édition des *Satires* donnée par Ed. de Barthélemy, Paris, Poulet-Malassis, 1862, in-12 (p. 251 et suiv.)